

comité canadien du Conseil économique des pays du bassin du Pacifique (PBEC).

- b) Les deux gouvernements prendront les mesures appropriées pour identifier les entreprises intéressées à investir ou à créer des coentreprises, leurs domaines de spécialisation et les partenaires qu'elles recherchent.
1. La Corée cherchera à repérer les sociétés coréennes intéressées par d'éventuelles opérations de coentreprise avec des sociétés canadiennes dans des secteurs particuliers à l'occasion de la diffusion de l'information nécessaire pour créer ce type de partenariat. Le *Overseas Investment Information Centre* de l'*Export-Import Bank of Korea*, le KDB et le SMEPC prêteront leur concours à cet effet.
 2. Le Canada continuera de chercher à répertorier les sociétés canadiennes intéressées à créer des coentreprises avec des sociétés coréennes dans des secteurs particuliers grâce à des projets tels que les initiatives de partenariat stratégique («Prospection») et à des bases de données comme WINExport.
 3. Les deux gouvernements prendront les mesures appropriées pour informer leur milieu des affaires respectif sur les sociétés de l'autre pays intéressées à fonder des coentreprises afin que leurs sociétés puissent éventuellement y donner suite.
 4. Chacun des deux gouvernements tiendra l'autre au courant des entreprises intéressées par des possibilités d'investissement direct, le cas échéant.